

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2015 A 20 HEURES

Président de la séance : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

Présents : LAFITTE Frédéric, CASTETS Anne, SOURROUILLE Christophe, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, LABIDALLE Martine, LACOUTURE Jean-Luc, CHOQUET Alban, DESORMIERE Bernard, JUZAN Marc, GARDESSE Corinne.

Absents-excuses : Mme MARTINS Sylvie qui donne procuration à CASTETS Anne, Mr MALBRANQUE François.

Secrétaire de séance : M. CHOQUET Alban.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 18/11/2015 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par le conseil.

Choix de la maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 18 novembre 2015, le Conseil avait décidé de la mise en place d'un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation du lotissement de CES.

Ce marché a été mis en ligne le 23 novembre 2015 et la date de remise limite des plis était le 10 décembre 2015 à 12h00. La date d'ouverture des plis a eu lieu le 10 décembre 2015 par la commission d'appel d'offres et les résultats de l'ouverture ont été consignés dans un procès-verbal

Monsieur le Maire rappelle que les critères retenus pour l'analyse des offres étaient, la valeur technique de l'offre pour 40 % et le prix pour 60 %.

L'analyse des offres a été réalisée par Monsieur LAFITTE, 1^{er} adjoint, et a donné lieu à des analyses par critères ainsi qu'une synthèse des notes attribuées et un classement final.

Un dossier complet d'analyse des offres est remis à chaque conseiller,

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES DISCUSSION ET A L'UNANIMITE,

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 16 décembre 2015

- Autorise Monsieur le Maire à attribuer et signer le marché de maîtrise d'œuvre de la création de la réalisation du lotissement de CES avec l'entreprise EL PAYSAGES, située à LUGLON (40630) et pour un montant de 24 150 € HT

Inscription BP 2016 frais commissaire enquêteur : Modification PLU 2014

En 2014, la commune avait procédé à la révision de son plan local d'urbanisme. Lors de cette procédure, une enquête publique avait eu lieu au sein de la commune et Monsieur GONDAL avait été nommé commissaire-enquêteur.

Une partie de ses frais reste aujourd'hui à verser, à savoir 357,89 €. Pour rappel le montant de cette somme avait été versé le 05/05/2014 (mandat n°199 bordereau 24) et le 05/09/2014 (mandat n°405 bordereau 46) mais rejeté lors du transfert entre la Trésorerie de Saint Sever et la Caisse des dépôts et consignations en charge de rémunérer Monsieur GONDAL.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir inscrire cette somme au budget primitif de 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES DISCUSSION ET A L'UNANIMITE,

- De régulariser les frais de commissaire enquêteur de Monsieur GONDAL.
- D'inscrire la somme de 357,89 € au budget primitif 2016 au compte 202.

Organigramme et fiches de poste :

Le nouveau projet d'organigramme est validé :

- Le premier adjoint sera le supérieur hiérarchique du rédacteur principal de 2eme classe.
- Le rédacteur principal de 2eme classe sera le supérieur hiérarchique des 7 autres agents de la commune.

Les fiches de poste sont présentées par Monsieur LAFITTE ; qui précise que ces fiches de poste sont évolutives et sont le travail de la commission mise en place. Certaines modifications seront apportées à ces fiches.

La séance est levée à 22h30